

MOTION

SOUTIEN AU BATONNIER ABDERRAZAK KILANI, ANCIEN BATONNIER DE L'ORDRE NATIONAL DES AVOCATS DE TUNISIE

Le Bureau de la Conférence des bâtonniers de France et d'Outre-mer, réuni à la Grande-Motte le 11 février 2022,

CONNAISSANCE PRISE :

De l'interpellation violente, lors d'une manifestation, de plusieurs avocats dont les bâtonniers Chawki TABIB et Abderrazak KILANI, de la citation du bâtonnier KILANI devant la justice militaire pour les chefs d'accusation en rapport direct avec l'exercice de la profession et du soutien des anciens bâtonniers de l'Ordre national des avocats de Tunisie.

Condamne la traduction de civils, et notamment d'avocats, devant les tribunaux militaires et les poursuites engagées contre des avocats du fait de leur mission de vigilance quant au respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression ;

Rappelle que l'Ordre national des avocats de Tunisie a été récipiendaire du prix Nobel de la Paix et que le bâtonnier KILANI est connu internationalement pour son engagement professionnel et sa fonction d'avocat dans la défense de nombreux opposants, au nom de la liberté d'expression ;

Constata la dégradation du traitement des avocats tunisiens suite aux pleins pouvoirs pris par le président Kaïs SAÏED et la cessation des activités du Parlement depuis le 25 juin 2021 ;

EN CONSEQUENCE :

Exige que soit mis fin, immédiatement, à ces poursuites indignes contre le bâtonnier Abderrazak KILANI devant un tribunal militaire et que soient respectés l'Ordre national des avocats de Tunisie, les avocats tunisiens et, de façon générale, les libertés et les droits humains.

A La Grande-Motte, le 11 février 2022